

Le chrétien doit-il payer la dîme ?

Tous les chrétiens sont d'accord sur un point : donner régulièrement une part de ses biens fait partie de la vie chrétienne normale. Pour certains, le chrétien doit appliquer strictement la règle de la dîme ; mais pour d'autres, la dîme n'est plus une règle, le chrétien est libre de donner ce qu'il veut car il est « sous la grâce ».

N'allons pas trop vite pour proposer une réponse ! Si on parle de « dîme » il faut savoir de quoi on parle ; interrogeons la Bible pour comprendre qui donne combien, quoi, à qui, quand, comment, où et pour quoi. Ce numéro est donc réservé à l'enseignement de l'Ancien Testament sur la dîme ; le prochain étudiera l'enseignement du Nouveau Testament.

C'est intéressant de suivre comment la dîme apparaît progressivement dans l'Ancien Testament.

La Genèse mentionne une dîme de butin et une promesse de dîme

Abraham : des rois avaient pillé Sodome et Gomorrhe, ces villes de débauche où malheureusement son neveu Lot habitait. Abraham poursuit et attaque les pillards, délivre Lot ; il récupère aussi le butin, donne « la dîme de tout » à un certain Melchisédek... et rend les 90% restants aux habitants de Sodome et Gomorrhe. Même Abraham n'a pas pris ce cas comme un exemple à suivre régulièrement (Genèse 14.10-23).

Jacob : après avoir trompé son père et volé son frère, il doit s'enfuir. Il se retrouve seul, face à un avenir inconnu. Il fait alors un marché avec Dieu. Si Dieu le protège, le nourrit et le ramène au pays, Jacob promet : « je te donnerai la dîme de tout ce que tu me donneras ». On ne sait pas s'il a tenu sa promesse.

Le Lévitique : la dîme est sainte

Le mot *dîme* n'apparaît pas une seule fois dans l'Exode. Pourtant c'est le livre qui contient la Loi, révélée par Dieu à Moïse pour le peuple d'Israël.

Le Lévitique décrit en détail les sacrifices et offrandes que le peuple doit offrir au Dieu saint. Il explique aussi comment appliquer la sainteté de Dieu dans la vie quotidienne. Finalement la dîme apparaît, dans les tout derniers versets du dernier chapitre :

Toute dîme de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Eternel ; c'est une chose consacrée à l'Eternel. [...] Toute dîme de gros et de menu bétail, de tout ce qui passe sous la houlette, sera une dîme consacrée à l'Eternel (Lévitique 27.30-32).

La dîme ne fait donc pas partie du cœur de la « Loi de Moïse » ; mais on retient qu'elle consiste en produits de la terre et de l'élevage. Elle est consacrée à l'Eternel : ces produits sont « des choses saintes » (v.33).

Les Nombres : Dieu donne la dîme aux Lévites

La dîme est offerte à Dieu et elle lui appartient. Mais Dieu révèle dans ce livre comment il veut l'utiliser.

L'Eternel dit à Aaron : « Tu ne posséderas rien dans leur pays et il n'y aura pas de part pour toi au milieu d'eux. C'est moi qui suis ta part et ta possession au milieu des Israélites. Je donne comme possession aux Lévites toute dîme en Israël pour le service qu'ils effectuent, le service de la tente de la rencontre (Nombres 18.20-21).

Tu transmettras ces instructions aux Lévites : « Lorsque vous recevrez des mains des Israélites la dîme que je vous donne de leur part comme votre possession, vous prélèverez sur elle une offrande pour l'Eternel, une dîme de la dîme » (Nombres 18.26).

Onze tribus apportent leur dîme à Dieu ; Dieu donne ces dîmes à la 12^e tribu, attachée exclusivement au service de la tente de la rencontre (dans le désert) puis du temple (dans le pays) : Lévi. Les Lévites à leur tour remettent une dîme de cette dîme à la famille d'Aaron, chargée d'offrir les sacrifices.

Le Deutéronome : la dîme réexpliquée avant l'entrée en Canaan

D'autres bénéficiaires sont désignés :

- *l'Israélite lui-même* : il était invité à manger une partie de sa propre dîme quand il l'apportait à Dieu. La dîme est l'occasion de remercier Dieu qui a donné les récoltes et les nouveau-nés du bétail. Apporter la dîme est une réjouissance partagée !

Tu mangeras devant l'Eternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira pour y faire résider son nom, la dîme de ton blé, de ton vin nouveau et de ton huile, et les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, afin que tu apprennes à craindre toujours l'Eternel, ton Dieu (Deutéronome 14.23).

- *L'étranger, l'orphelin, la veuve, le Lévite* (dans son village) : tous les trois ans, l'Israélite met la dîme de ses produits à leur disposition, dans son village et non au temple à Jérusalem.

Tu ne délaisseras pas le Lévite qui habitera dans ta ville, car il n'a ni part ni héritage avec toi. Tous les 3 ans, tu sortiras toute la dîme des produits que tu auras obtenus durant cette troisième année et tu la déposeras dans ta ville. Alors le Lévite qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui habiteront dans ta ville viendront et ils mangeront à satiété (Deutéronome 14.27-29).

Le contenu de la dîme est précisé : 10% des récoltes, 10% du bétail. Dieu ne demande jamais de l'argent ou des produits fabriqués ; seulement ce qui contient de la vie, ce qui vient de lui.

Chacun apporte ses dîmes et déclare devant Dieu qu'il n'a pas triché. Pas besoin qu'un homme contrôle !

Tu diras devant l'Eternel, ton Dieu : [...] J'ai obéi à la voix de l'Eternel, mon Dieu, j'ai agi selon tous les ordres que tu m'as prescrits (Deutéronome 26.13-14).

Dîme régulière et offrandes volontaires occasionnelles

Les Israélites étaient tenus d'offrir les sacrifices prescrits dans le Lévitique et de donner la dîme de leurs champs et de leurs troupeaux. Mais ils ont souvent pris l'initiative d'apporter en plus des offrandes volontaires, suivant l'exemple d'Abel, Noé, Abraham et bien d'autres avant eux.

Tous les enfants d'Israël, hommes et femmes, dont le cœur était disposé à contribuer à l'œuvre que l'Eternel avait ordonnée par Moïse, apportèrent des offrandes volontaires à l'Eternel (Exode 35.29).

Ils ont tellement apporté d'or, d'argent, de tissus, de bois pour la construction de la tente de la rencontre que Moïse a dû leur dire « stop » (Exode 36.3-7) !

Des avertissements

La dîme est sainte et appartient à Dieu ; elle doit donc être donnée et gérée avec beaucoup de respect.

Les sacrificateurs ne profaneront point les choses saintes qui sont présentées par les enfants d'Israël, et qu'ils ont offertes par élévation à l'Eternel (Lévitique 22.15).

Un message de Malachie interpelle d'abord les sacrificateurs (1.6-8 ; 2.1, 7) et Lévi en général (2.4, 8 ; 3.3).

Il purifiera les fils de Lévi, il les épurera comme on épure l'or et l'argent, et ils présenteront à l'Eternel des offrandes avec justice. Alors l'offrande de Juda et de Jérusalem sera agréable à l'Eternel, comme aux anciens jours, comme aux années d'autrefois (Malachie 3.3-4).

Les responsables ont été négligents dans leur service, ils ont découragé le peuple. Toute la nation est coupable !

Depuis le temps de vos pères, vous vous êtes écartés de mes ordonnances, vous ne les avez point observées. Revenez à moi, et je reviendrai à vous, dit l'Eternel des armées. Et vous dites : en quoi devons-nous revenir ? Un homme trompe-t-il Dieu ? Car vous me trompez, et vous dites : en quoi t'avons-nous trompé ? Dans les dîmes et les offrandes. Vous êtes frappés par la malédiction, et vous me trompez, la nation tout entière ! (Malachie 3.7-9).

Dieu supplie son peuple de revenir vers lui et l'encourage à lui apporter ses dîmes en lui faisant confiance :

Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit l'Eternel des armées et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance (Malachie 3.10).

Conclusion : les leçons de la dîme pour le chrétien

La dîme de l'A.T. ne peut pas être appliquée maintenant comme elle l'était pour Israël pour deux raisons :

- elle était adaptée à une société rurale et consistait seulement en produits d'agriculture et d'élevage ;
- elle était une loi ; or « vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce » (Romains 6.14).

Mais le chrétien d'aujourd'hui en retient plusieurs leçons :

- donner est source de joie pour le donateur (Deutéronome 12.12 ; 14.26) ;
- chacun donne selon ses possibilités (la dîme des récoltes n'a pas été donnée dans le désert mais en Canaan, quand le peuple a cultivé la terre) ;
- on donne à Dieu ; c'est une manière d'exprimer la reconnaissance et l'adoration envers lui ;
- les utilisateurs des dons les reçoivent comme de la part de Dieu ;
- donateurs et utilisateurs sont responsables devant Dieu.

Il me reste à me poser cette question : Aujourd'hui je n'ai pas l'obligation de donner la dîme de mes revenus comme l'Israélite. Mais est-ce que j'ai moins ou davantage de motifs de reconnaissance et d'adoration pour mon Dieu, qui me donne tout par grâce ? Est-ce que j'ai de bonnes raisons de donner moins... ou davantage ?

Jean Lacombe